



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

- Réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau -

Valence – 2 mars 2021

- L A
D R O
M E – LE DÉPARTEMENT

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence**
- 2. Élection du Président / de la Présidente**
- 3. Approbation des règles de fonctionnement de la CLE**
- 4. Élection des instances de gouvernance**
- 5. Présentation du planning prévisionnel de mise en œuvre du SAGE**
- 6. Questions diverses**

PRESENTATION DU SAGE

POURQUOI UN SAGE ?

Le SAGE = une démarche collective de préservation

- un travail de longue haleine avec une volonté forte exprimée par sa Présidente, Mme BRUNEL MAILLET

« un SAGE pour tous, porté par tous »

un SAGE de transition, qui :

- Pose l'incontournable
 - Précise les études complémentaires à conduire
 - Sera complété à la première révision du SAGE .

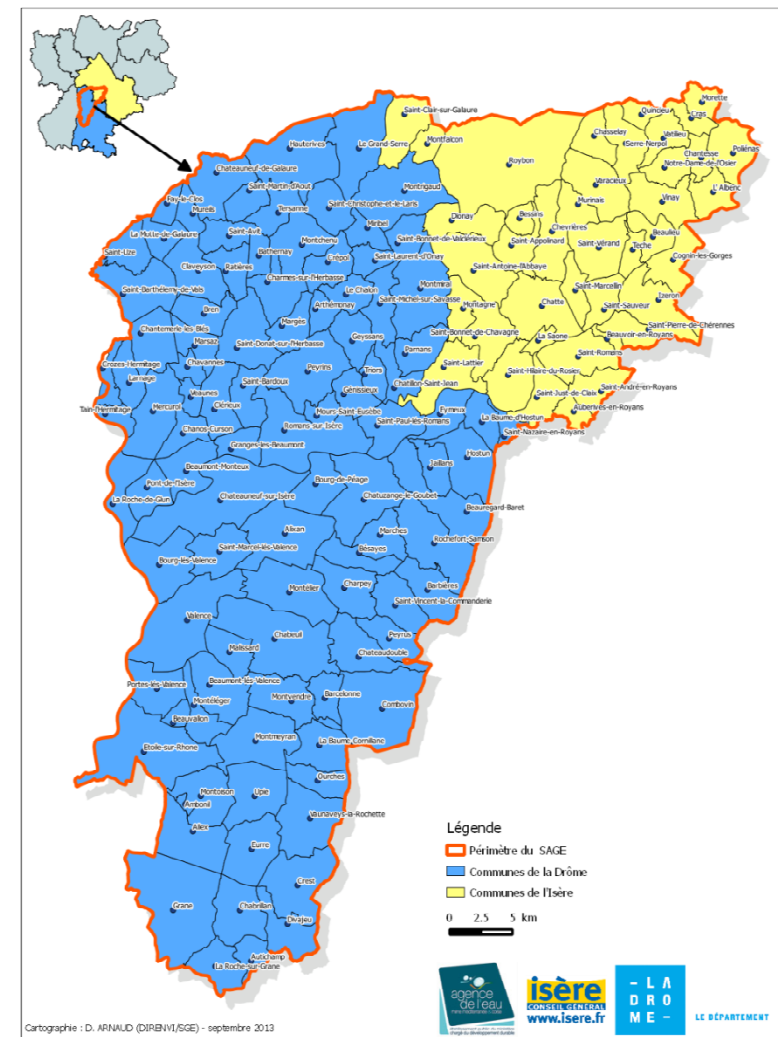
PRESENTATION DU SAGE

PERIMETRE DU SAGE

**2 018 Km² dont
2/3 de terres
agricoles**

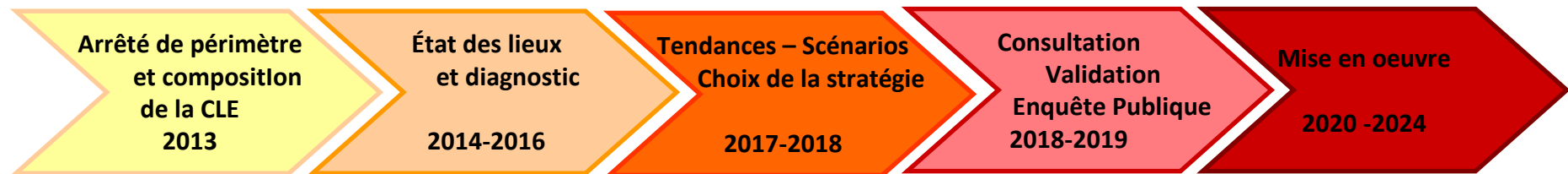
**2 départements
8 EPCI
136 communes
4 SCoT**

**Les eaux
souterraines :
- la nappe de la
molasse miocène
- les alluvions**



PRESENTATION DU SAGE

HISTORIQUE DU SAGE



- ✓ **Élaboration durant 6 années de travail en concertation avec :**
- les familles d'acteurs
 - les territoires.

ORGANISATION DE LA CLE

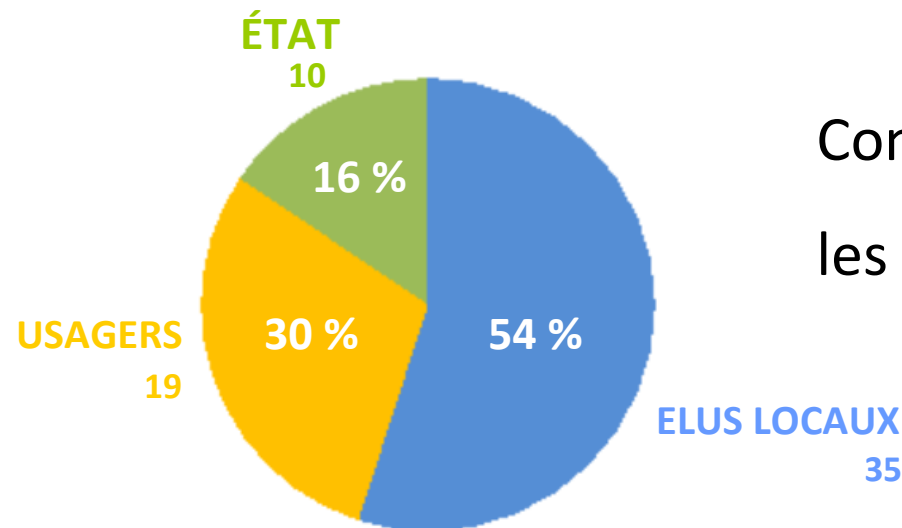
UNE CLE, C'EST QUOI ?

La CLE, parlement local de l'eau

Instance délibérative du SAGE

Organe fort de propositions, de concertation et de mobilisation

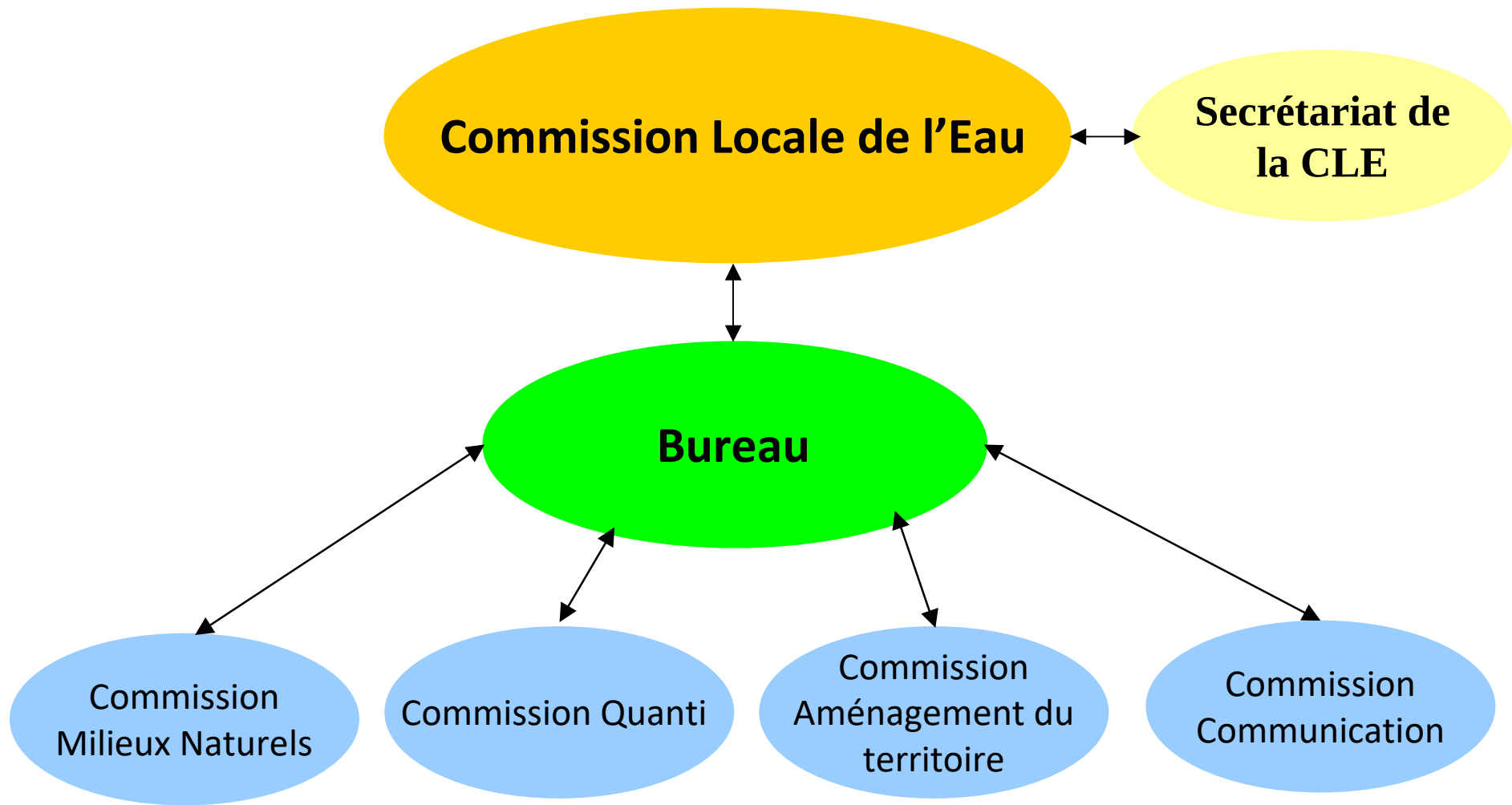
Pilotage de la mise en œuvre, du suivi et de la révision du SAGE



Composée de 3 collèges,
les membres y sont élus pour 6 ans.

ORGANISATION DE LA CLE

LES INSTANCES PREVUES PAR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



ELECTION DU PRESIDENT / DE LA PRESIDENTE

CONDITIONS DE VOTE

Le Président est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et doit appartenir à ce même collège (article L212-4 du code de l'environnement).

Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

ELECTION DU PRESIDENT / DE LA PRESIDENTE

PASSAGE AU VOTE

1- Appel à candidature

2- Désignation de 2 assesseurs

3- Vote



APPROBATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

MODIFICATIONS À APPORTER A LA VERSION PROJET

- Nombre d'élus au bureau de la CLE : **13** et non 12
- Article 3 : Lorsqu'une opération **d'utilité publique ou d'intérêt général** est contraire aux dispositions du règlement du SAGE, le représentant de l'État dans le département soumet pour avis à la CLE un projet de modification de ce règlement et de ses documents cartographiques.
- Article 13 : Les dossiers soumis à l'examen de la Commission **et les projets de délibérations** seront au plus tard transmis sept jours avant la date de la réunion, sauf accord de la majorité des membres de la CLE.

INSTALLATION DU BUREAU DE LA CLE

COMPOSITION DU BUREAU PRÉVUE PAR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le bureau est composé de **membres issus des trois collèges**.

Sur proposition du Président, le bureau est constitué de **23 membres** représentatifs de la CLE.

Ils sont **désignés par les collèges** concernés comme suit :

- collège des collectivités territoriales et de leurs regroupements : 13 membres dont le/la Président(e)
- collège des usagers : 5 membres
- collège des services de l'État et de ses établissements publics : 5 membres.

INSTALLATION DU BUREAU DE LA CLE

DÉSIGNATION DES ÉLUS AU BUREAU DE LA CLE

1- Proposition du Président / de la Présidente

Département de l'Isère	M. Bernard PERAZIO – 1 ^{er} vice-président
Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	M. Jean-Michel VALLA – 2 ^{ème} vice-président
Communauté de communes St Marcellin Vercors Isère Communauté	M. Albert BUISSON – 3 ^{ème} vice-président
Communauté d'agglomération Arche Agglo	M. Jean-Paul VALLES – 4 ^{ème} vice-président
Communauté de Communes Porte de DrômArdèche	M. Marin DERNAT – 5 ^{ème} vice-président
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté	M. Éric SAVIGNON
Syndicat des Eaux de l'Herbasse	M. Francis BARRY
Syndicat des Eaux de la Plaine de Valence	M. Bernard VALLON
Syndicat des Eaux de la Valloire Galaure	M. David BOUVIER
Syndicat des Eaux de la Veaune	M. Christian COLOMBET
Syndicat d'Irrigation Drômois	Mme Anne-Claire VIAL
Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère	M. Daniel BERNARD

2- Vote par le collège des élus

INSTALLATION DU BUREAU DE LA CLE

DÉSIGNATION DES USAGERS AU BUREAU DE LA CLE

1- Proposition du Président / de la Présidente

Association CLCV 26	Monsieur le Président ou son représentant
Chambre d'agriculture de la Drôme	Monsieur le Président ou son représentant
FDPPMA 26	Monsieur le Président ou son représentant
FRAPNA 26	Monsieur le Président ou son représentant
UNICEM	Monsieur le Président ou son représentant

2- Vote par le collège des usagers

INSTALLATION DU BUREAU DE LA CLE

DÉSIGNATION DES SERVICES DE L'ÉTAT AU BUREAU DE LA CLE

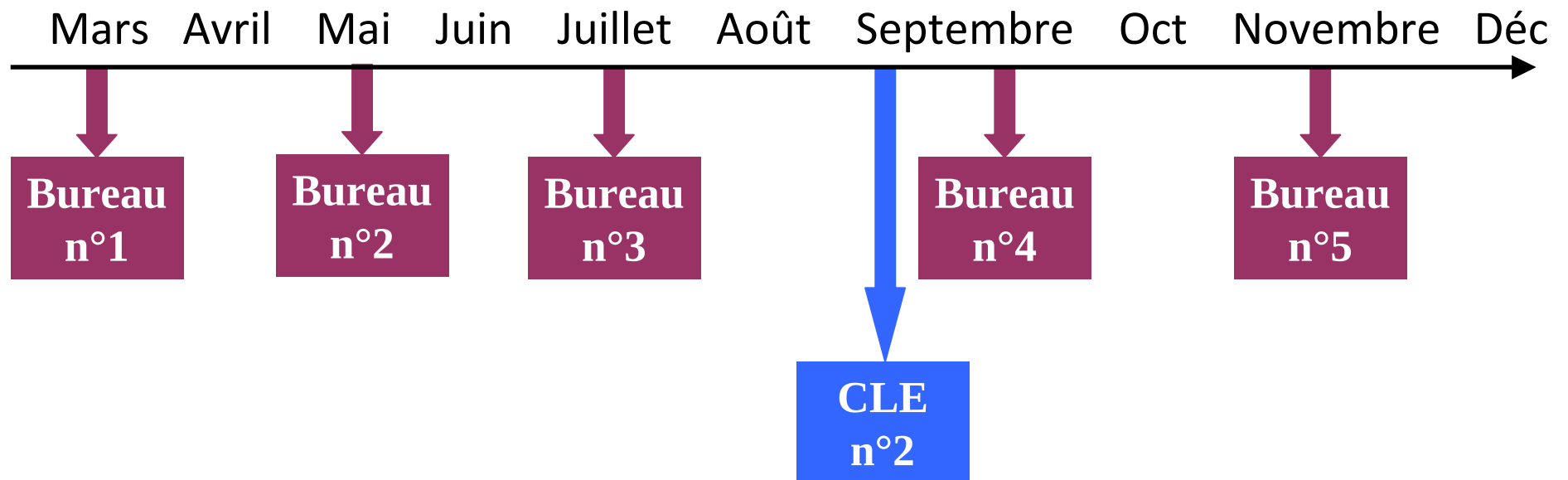
1- Proposition du Président / de la Présidente

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le Directeur général ou son représentant
Agence Régionale de Santé	Madame la Déléguée territoriale ou son représentant
Direction départementales de territoires de la Drôme	Madame la Directrice ou son représentant
Direction départementales de territoires de l'Isère	Monsieur le Directeur ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur le Directeur ou son représentant

2- Vote par le collège des services de l'État

CALENDRIER DE TRAVAIL

PREVISIONNEL



ACCORD-CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

2020 - 2022

Objet : Préciser les conditions de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE

- ⇒ Qui fait quoi (structure porteuse / EPCI / ...)
- ⇒ Quelles méthodes de travail et de concertation entre les différentes structures signataires
- ⇒ Quelles modalités d'accompagnement des collectivités par l'Agence pour la mise en œuvre du SAGE

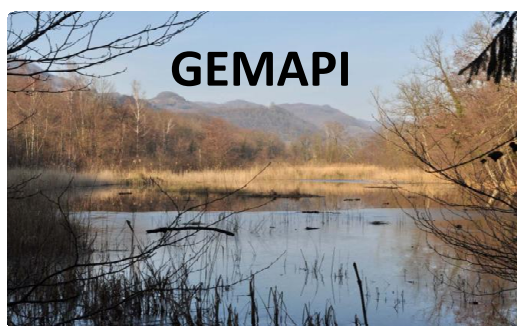
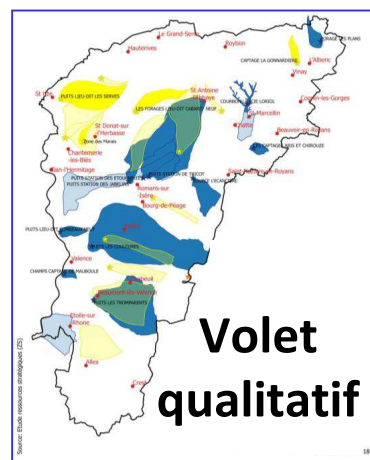
Mobilisation des EPCI et autres structures via la signature de l'accord cadre par :



ACCORD-CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

OBJECTIFS

Outil de mise en œuvre du SAGE, constituant une feuille de route partagée impliquant différents acteurs et maîtres d'ouvrages des actions phares





SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

MERCI DE VOTRE ATTENTION

— L A
D R O
M E — LE DÉPARTEMENT

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr